

Une exposition à la vulnérabilité liée au logement très influencée par le climat

Pour disposer d'eau chaude et de chauffage, les ménages engagent des dépenses dont le montant varie selon la situation géographique de leur logement, de sa taille, de son ancienneté ou encore du type de combustible utilisé. Lorsque ces dépenses représentent plus de 8 % du revenu disponible du ménage (cf. *Fiche Méthode et définitions*), celui-ci est dit en situation de vulnérabilité énergétique.

26 % des ménages francs-comtois dépensent plus de 8 % de leur revenu pour le chauffage de leur logement

Au 1^{er} janvier 2008, 131 000 ménages comtois consacrent plus de 8,0 % de leurs revenus aux dépenses pour le chauffage de leur logement et la production d'eau chaude. Avec un taux de 26,0 %, la part de ménages exposés de ce fait à la vulnérabilité énergétique en Franche-Comté est supérieure de onze points à la moyenne nationale (figure 1). De plus, les ménages francs-comtois sont

proportionnellement plus nombreux qu'au niveau national à supporter un taux d'effort élevé. Plus de 7 % des ménages ont un poste « chauffage » représentant au moins 16 % de leurs revenus, soit quatre fois plus que le poids médian métropolitain (figure 2).

Dans les régions où le climat est en moyenne plus rigoureux, Massif central et Nord-Est de la France notamment, les ménages sont davantage exposés à la vulnérabilité énergétique liée au logement (encadré 1). La Franche-Comté se place ainsi au troisième rang des régions où les ménages sont les plus vulnérables, derrière la Lorraine (27,4 %) et l'Auvergne (27,0 %).

Les régions où la part de ménages vulnérables est la plus faible sont celles bénéficiant de températures plus clémentes comme les régions méditerranéennes, la Corse notamment (4,7 %), et les régions de l'ouest de la France, en premier lieu l'Aquitaine (11,2 %). L'Île-de-France, avec 8,3 % de ménages vulnérables, bénéficie quant à elle de conditions qui ne sont pas liées au climat mais à la nature de son parc

de logement par structure moins énergivore. Le climat plus rigoureux, des logements plus énergivores et de plus grande superficie ainsi que des revenus légèrement moins élevés dans la région qu'en moyenne en Métropole sont autant de facteurs qui expliquent une distribution du taux d'effort moins favorable en Franche-Comté. Pour les ménages les plus pauvres, les dépenses nécessaires pour obtenir une température suffisante dans le logement peuvent parfois être plus élevées que leur revenu disponible ne le leur permet, les conduisant à des comportements de privation.

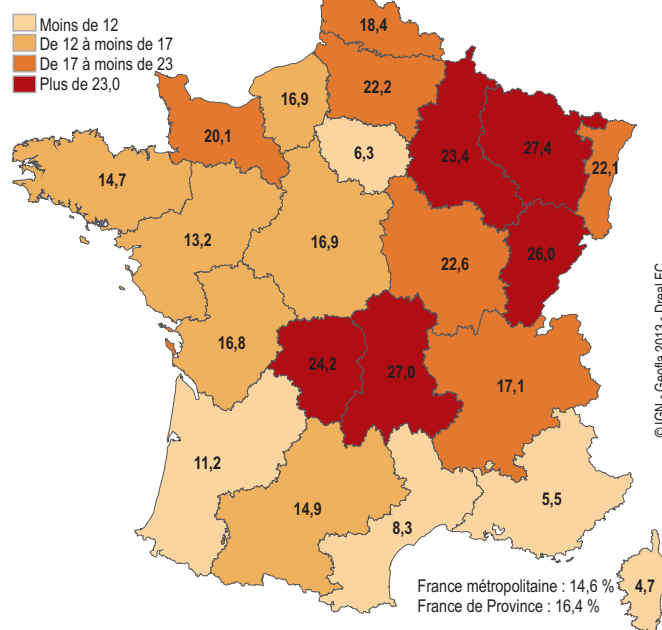
Un ménage « pauvre » sur deux est exposé à la vulnérabilité

Les ménages en situation de pauvreté monétaire (cf. *Méthode et définitions*) ne sont pas tous exposés à la vulnérabilité énergétique liée au logement. Seul un ménage « pauvre » sur deux dépense plus de 8 % de ses revenus pour le chauffage de son logement (figure 3).

1 La Franche-Comté au 3^e rang des régions les plus vulnérables

Taux de vulnérabilité lié au chauffage du logement par région

Taux (en %)

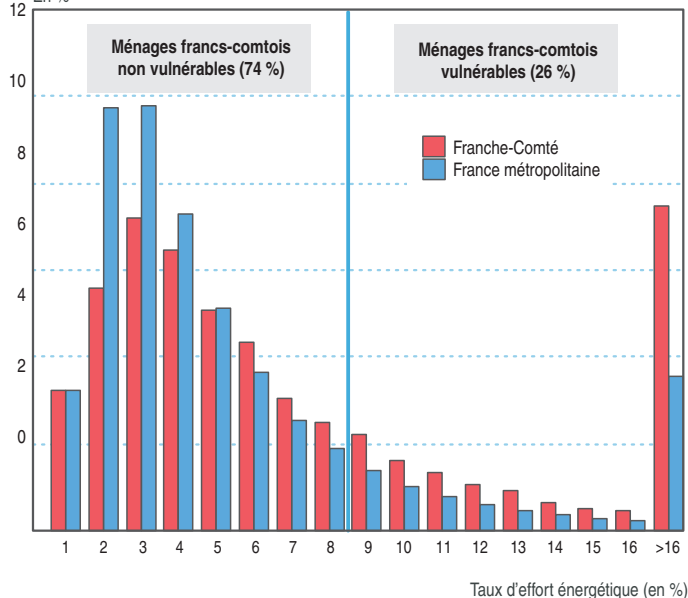


Champ : vulnérabilité liée au chauffage du logement
Sources : Insee Recensement 2008, Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux, RDL et SOeS Anah

2 Une vulnérabilité énergétique plus prononcée en Franche-Comté qu'en France métropolitaine

Répartition des ménages selon leur taux d'effort

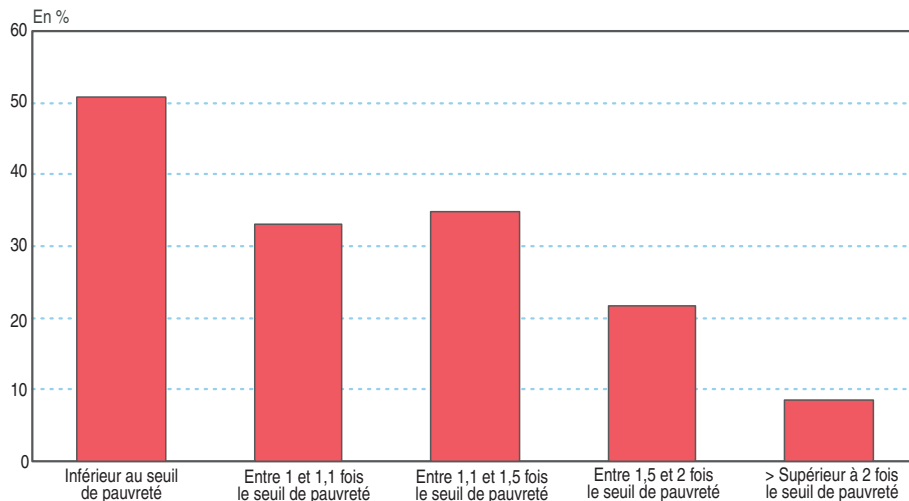
En %



Champ : vulnérabilité liée au chauffage du logement
Sources : Insee Recensement 2008, Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux, RDL et SOeS Anah

3 Des revenus supérieurs au seuil de pauvreté ne suffisent pas toujours à protéger de la vulnérabilité énergétique

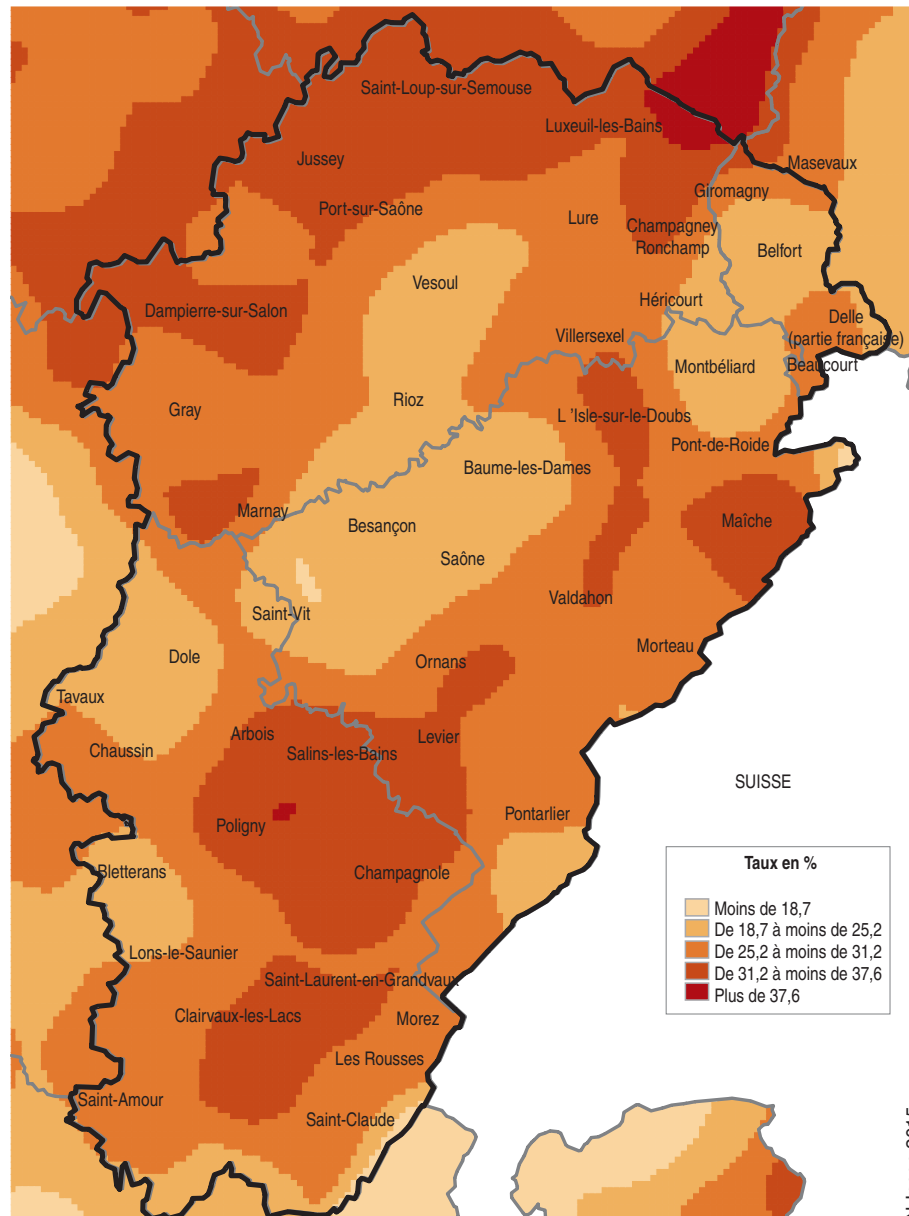
Taux de vulnérabilité lié au chauffage du logement suivant le niveau des revenus



Champ : vulnérabilité liée au chauffage du logement
Sources : Insee Recensement 2008, Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux, RDL et SOeS Anah

4 Une part plus faible de ménages vulnérables en zone urbaine

Vulnérabilité énergétique des ménages franc-comtois liée au logement



Champ : vulnérabilité liée au chauffage du logement
Sources : Insee Recensement 2008, Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux, RDL et SOeS Anah

1. Le climat facteur primordial de vulnérabilité

Pour des logements présentant des caractéristiques identiques, le climat est le principal facteur explicatif du niveau des charges énergétiques pour le logement. En effet, la durée et l'intensité du chauffage varient sur le territoire métropolitain. À partir des données de plus de 2 000 stations de Météo France, le besoin de chauffage a été modélisé pour l'ensemble des communes de Métropole. Dans les communes de montagne, l'effort de chauffage pour un même logement est plus de six fois plus élevé que pour les communes situées dans le delta du Rhône, sur le littoral de la Corse et de la Côte d'Azur. En Franche-Comté, un logement situé dans la bande frontalière du Doubs et du Jura a un besoin de chauffage de moitié supérieur à un logement situé en plaine.

Cette faible part s'explique par une forte présence de ces ménages dans le parc locatif social et dans les logements de petite taille, moins énergivores. Le taux de vulnérabilité passe à 33 % pour les ménages dont les revenus sont compris entre le seuil de pauvreté et 1,1 fois ce seuil. En revanche la vulnérabilité progresse pour les ménages dont les revenus sont compris entre 1,1 fois le seuil de pauvreté et 1,5 fois ce seuil (35 % des ménages concernés) ce qui s'explique par une présence plus forte de ces ménages dans le parc locatif privé que pour les ménages en dessous de ce seuil. On compte encore 22 % de ménages vulnérables parmi ceux dont les revenus se situent entre 1,5 et 2 fois le seuil de pauvreté. Enfin, un ménage sur douze percevant des revenus supérieurs à deux fois le seuil de pauvreté présente des dépenses énergétiques supérieures au seuil de vulnérabilité.

Une exposition un peu plus forte dans les communes rurales peu denses

Conséquence de l'influence prépondérante du climat sur les dépenses de chauffage, le risque de vulnérabilité liée au logement est moins variable d'un territoire à l'autre que le risque de vulnérabilité liée aux déplacements. Le taux de vulnérabilité liée au logement atteint ainsi respectivement 29 % en Haute-Saône, 28 % dans le Jura, 25 % dans le Territoire de Belfort et 24 % dans le Doubs. L'écart n'est ainsi que de cinq points entre le département où le taux de vulnérabilité est le plus faible et celui où il est le plus élevé.

Les zones les moins vulnérables correspondent aux grandes aires urbaines (figure 4).

© IGN-Insee 2015

5 Les ménages comtois vivant dans les communes densément peuplées sont un peu moins vulnérables

Répartition des ménages vulnérables pour le chauffage de leur logement selon le type de commune de résidence

Types de communes	Ménages au 1 ^{er} janvier 2008	Ménages vulnérables	Taux de vulnérabilité (en %)
Communes densément peuplées	90 300	20 400	22,6
Communes de densité intermédiaire	161 700	39 200	24,3
Communes peu denses	202 000	58 500	29,0
Communes très peu denses	49 800	12 900	26,0
Franche-Comté	503 800	131 100	26,0

Champ : vulnérabilité liée au chauffage du logement

Sources : Insee Recensement 2008, Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux, RDL et SOeS Anah

Grâce au dynamisme de la construction au cours des vingt dernières années, la part du parc ancien, plus énergivore, y est plus faible, ce qui allège les factures énergétiques. Dans la zone frontalière - à l'exception notable du nord du pays horloger -, malgré un climat plus rigoureux, la part des ménages exposés à la vulnérabilité énergétique reste contenue grâce au niveau élevé des revenus et à un important parc de logements neufs. À l'inverse, cette part peut dépasser 40 % en Haute-Saône dans les communes situées dans le Parc naturel des Ballons des Vosges et dans une partie du plateau des Mille étangs. Dans une large bande du territoire de la Haute-Saône, située le long des Vosges, de la Haute-Marne et jusqu'aux cantons de Selongey et d'Is-sur-Tille en Côte-d'Or, les ménages sont également fortement exposés à la vulnérabilité liée au chauffage du logement. La situation est identique sur le plateau du massif jurassien dans la région des lacs et de la petite montagne, dans une large zone autour de Champagnole, Levier et jusqu'au Triangle d'Or, ainsi qu'autour de Maïche et dans un arc allant de Valdahon à Baume-les-Dames.

Contrairement aux déplacements où l'exposition à la vulnérabilité énergétique varie selon le degré de densité des communes de 4,5 % à 35,9 %, les écarts sont nettement plus limités pour le chauffage du logement. En effet, les comportements liés aux déplacements diffèrent plus fortement (utilisation des transports en communs, distance plus ou moins lointaine à l'emploi, aux équipements et services...).

Dans les communes densément peuplées, 22,6 % des ménages dépensent plus de 8 % de leur revenu disponible pour le chauffage de leur logement. Ils représentent 16 % des ménages vulnérables. Le taux de vulnérabilité est légèrement supérieur dans les communes de densité intermédiaire où résident trois ménages vulnérables sur dix. Les ménages résidant dans les communes très peu denses sont aussi exposés que la moyenne des ménages francs-comtois. C'est dans les communes peu denses que la vulnérabilité est la plus forte (figure 5).

Les petits et les grands logements concernés par la vulnérabilité

Outre le climat, plusieurs facteurs concourent à la modulation des coûts énergétiques. L'un d'entre eux est la taille du logement. En Franche-Comté, les dépenses énergétiques pour le chauffage du logement approchent, en moyenne, 1 700 euros par an, soit plus de 30 % de plus qu'en moyenne en France métropolitaine. Les dépenses atteignent 390 euros en moyenne pour les logements de moins de 25 m² contre plus de 2 900 euros pour ceux de 150 m² et plus. Les logements de 70 à 100 m² présentent des dépenses de chauffage au niveau de la moyenne régionale.

Conséquence d'une taille moyenne plus grande (111 m² contre 69), les dépenses énergétiques pour les maisons sont supérieures à celles des appartements. En moyenne, elles atteignent respectivement 1 940 et 1 290 euros.

Si la superficie des logements joue un rôle important dans le montant des dépenses engagées pour se chauffer, la taille du logement reste le plus souvent adaptée aux revenus du ménage. Le taux de vulnérabilité évolue donc peu avec la superficie en dehors

des petits et des grands logements (figure 6). Le taux de vulnérabilité atteint 40 % dans les logements de moins de 25 m², ces logements, relativement peu nombreux, accueillant beaucoup de ménages à faibles ressources, notamment les jeunes ménages. Il atteint 30 % pour ceux de plus 150 m², soit quatre points de plus que la moyenne régionale.

Une vulnérabilité plus faible pour le chauffage au bois

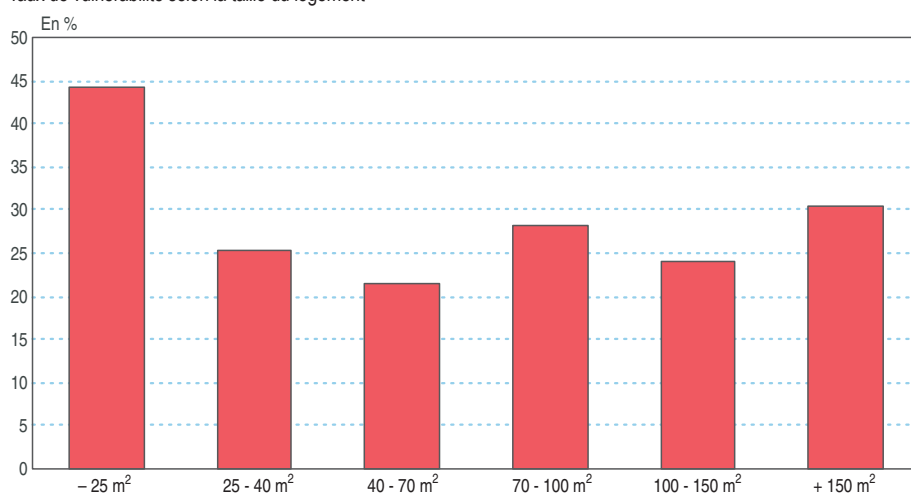
Le prix du KWh est directement lié au type de combustible utilisé pour se chauffer ce qui influe sur la facture énergétique et par conséquent sur la vulnérabilité des ménages (encadré 2).

En Franche-Comté, plus de 30 % des ménages se chauffent principalement au gaz de ville, près de 27 % au fioul et 16 % à l'électricité. Le chauffage urbain et le gaz en bouteilles sont peu présents avec respectivement 4,3 % et 2,8 % des ménages utilisant ces combustibles comme moyen de chauffage principal. Les autres combustibles, principalement le bois dans la région, sont utilisés par 19 % des ménages comme mode de chauffage principal. Le bois sert également fréquemment de combustible d'appoint, surtout dans les maisons individuelles.

Cette répartition fluctue fortement avec le type de commune de résidence. Ainsi, chauffage urbain et gaz de ville sont essentiellement présents dans les communes densément peuplées et de densité intermédiaire où ils représentent à eux deux respectivement 70 % et 57 % des combustibles utilisés. Le bois (2 % en zone densément peuplée et 7 % pour celle de densité intermédiaire) et le fioul (respectivement 9 et 20 %) sont eux sous-représentés.

6 Les ménages occupant les très petits logements sont les plus vulnérables

Taux de vulnérabilité selon la taille du logement



Champ : vulnérabilité liée au chauffage du logement

Sources : Insee Recensement 2008, Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux, RDL et SOeS Anah

2. DPE : des logements plus énergivores en Franche-Comté, qu'en moyenne en Métropole

La consommation en kW/m² et par an peut être approchée par l'étiquette DPE énergie du logement.

En Franche-Comté, le parc est plus énergivore qu'en moyenne en Métropole. 44 % des logements de la région appartiennent aux classes A à D et consomment moins de 230 kWep/m² et par an. C'est 9 points de moins qu'en moyenne en France métropolitaine. 23 % des logements appartiennent aux classes supérieures à F (plus de 450 kWep/m² et par an) en Franche-Comté contre 16 % au niveau national.

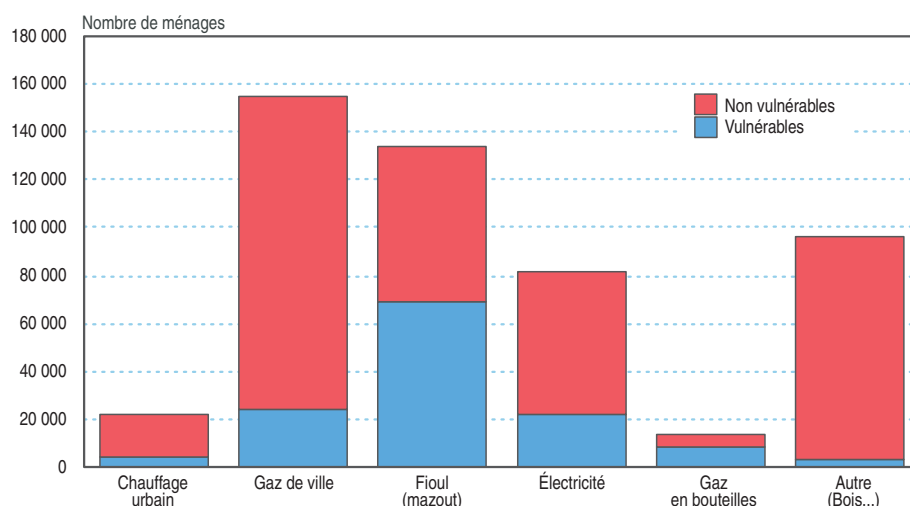
Le caractère plus énergivore du parc de logements franc-comtois s'explique en partie par une part de logements construits avant 1949 supérieure de deux points à la moyenne de Métropole et pour une autre part par l'importance du chauffage au fioul et du chauffage au bois (46 % du combustible utilisé en Franche-Comté contre 26 % au niveau national). Or, le rendement des chaudières au fioul ou du chauffage au bois est inférieur à celui des chaudières au gaz.

À l'inverse, près de quatre ménages sur dix se chauffent au fioul en zone rurale peu dense et un ménage sur trois en zone très peu dense.

Le bois concerne un ménage sur deux dans les communes très peu denses et près de trois sur dix dans les communes rurales peu denses.

7 Les logements chauffés au fioul sont les plus exposés

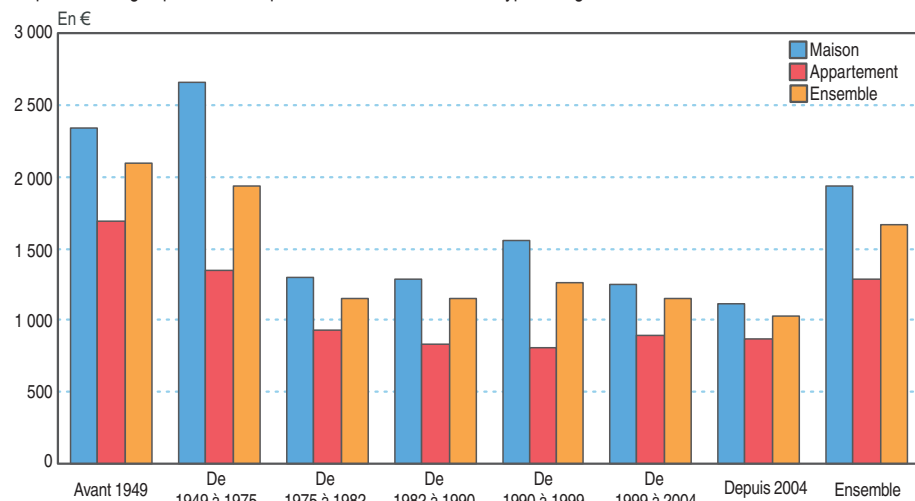
Répartition de la vulnérabilité des ménages selon le type de combustible



Champ : vulnérabilité liée au chauffage du logement
Sources : Insee Recensement 2008, Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux, RDL et SOeS Anah

8 Une meilleure efficacité énergétique pour les logements construits après 1974

Dépenses énergétiques en euros par an selon l'ancienneté et le type de logement



Champ : vulnérabilité liée au chauffage du logement
Sources : Insee Recensement 2008, Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux, RDL et SOeS Anah

Grâce à une source d'approvisionnement peu onéreuse - l'affouage - les ménages se chauffant au bois sont peu exposés à la vulnérabilité énergétique (3 % de ménages vulnérables), malgré une présence très forte en zone rurale peu et très peu denses où la taille des maisons est supérieure à la moyenne. Les ménages habitant en zone urbaine et dont le logement est chauffé au gaz de ville ou par chauffage urbain sont aussi moins exposés que la moyenne avec respectivement 15 % et 19 % de ménages vulnérables (figure 7). Des logements en moyenne plus petits, une occupation plus importante de logements sociaux, un coût de combustible moins élevé permettent à ces ménages de contenir leurs dépenses de chauffage sous le seuil de vulnérabilité.

En revanche, les ménages se chauffant au fioul et au gaz en bouteilles sont les plus exposés à y consacrer un poste budgétaire élevé. Ces ménages, qui vivent majoritairement en zone rurale peu ou très peu dense, ont des logements de taille supérieure à la moyenne. Contrairement au chauffage au bois, le coût de ce mode de chauffage est relativement élevé. Un ménage sur deux se chauffant au fioul et six ménages sur dix se chauffant au gaz en bouteilles sont vulnérables.

Enfin, l'usage de l'électricité est répandu sur tout le territoire et le taux de vulnérabilité est proche de la moyenne régionale.

Une vulnérabilité énergétique qui concerne surtout les logements anciens

Le niveau moyen des dépenses énergétiques est fortement influencé par la période de construction du logement. Les logements anciens sont nettement plus énergivores. Le niveau moyen de dépenses énergétiques est supérieur de 400 euros dans les logements construits avant 1949, aussi bien pour les maisons que pour les appartements (figure 8). Après la Seconde Guerre mondiale, les besoins de reconstruction rapide ont conduit à utiliser des matériaux de moindre efficacité énergétique. Ainsi, pour les maisons construites entre 1949 et 1975, le niveau moyen de dépenses énergétiques est supérieur de 700 euros à celui de l'ensemble des maisons franc-comtoises. Pour les appartements, la consommation énergétique est inférieure de 340 euros en moyenne pour ceux construits après 1949 par rapport à ceux édifiés avant 1949. Cette situation n'est que partiellement due à une taille des logements plus faible, de 2,5 m² en moyenne, dans la période après-guerre. Elle s'explique notamment par l'importance du parc HLM et par les actions de rénovation énergétique menées par les bailleurs sociaux, réduisant ainsi la facture énergétique pour les occupants du parc locatif social (encadré 3).

3. Un durcissement des réglementations thermiques

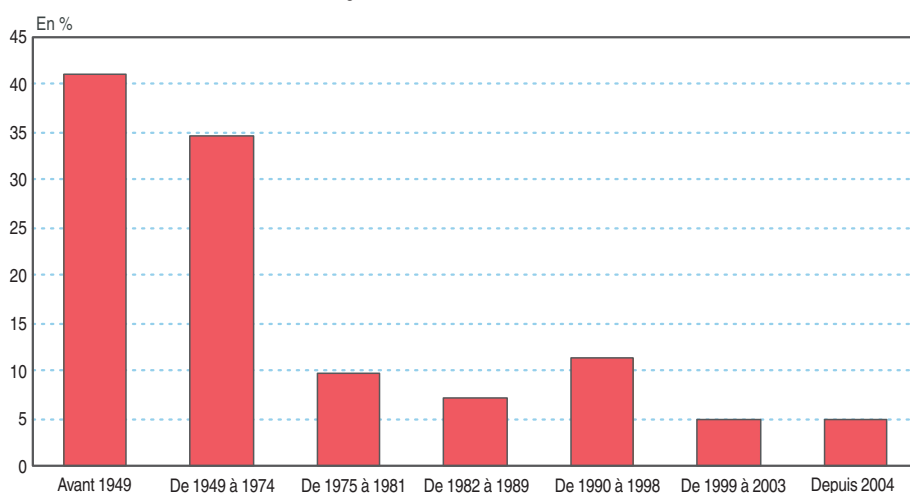
Jusqu'au premier choc pétrolier de 1973, les préoccupations énergétiques sont absentes des politiques publiques. Au cours des Trente Glorieuses qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale, les objectifs de reconstruction ont été atteints, mais au prix d'une faible efficacité énergétique des bâtiments.

L'augmentation tendancielle des prix de l'énergie, nettement supérieure à celle des revenus, rend cruciale la nécessité d'améliorer l'efficacité énergétique des logements, que ce soit par une meilleure isolation des bâtiments ou par une meilleure efficacité des moyens de chauffage, afin que les ménages ne se retrouvent pas en situation de vulnérabilité énergétique. En 1974, la première réglementation thermique va imposer aux constructeurs d'améliorer l'efficacité énergétique des constructions neuves de 25 %.

Après 1974, les réglementations thermiques se succèdent, mais avec des résultats plus mesurés. Il faudra attendre la mise en place de la « RT 2012 » et l'arrivée des « Bâtiments Basse Consommation » pour voir un nouveau cap franchi en termes d'efficacité énergétique. La hausse du coût de la construction bien supérieure à l'inflation, et une croissance plus modérée des revenus des ménages semblent avoir entraîné une diminution de la superficie des logements. Les deux effets devraient se cumuler pour amener une nette réduction de la facture des ménages. Les données disponibles datant de 2008, il est cependant trop tôt pour en mesurer l'impact.

9 Un effet bénéfique des réglementations thermiques sur la vulnérabilité

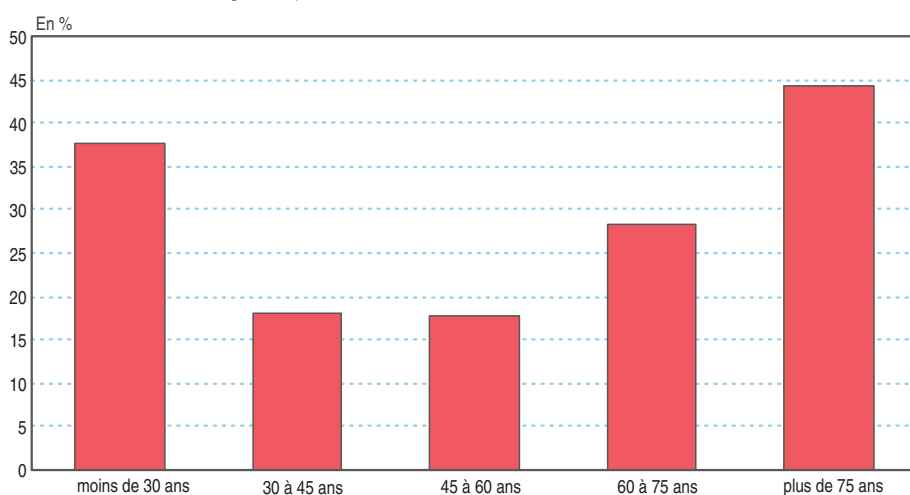
Taux de vulnérabilité selon l'ancienneté du logement



Champ : vulnérabilité liée au chauffage du logement
Sources : Insee Recensement 2008, Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux, RDL et SOeS Anah

10 Entre 30 et 60 ans, des revenus plus confortables rendent les ménages moins vulnérables

Taux de vulnérabilité selon l'âge de la personne de référence



Champ : vulnérabilité liée au chauffage du logement
Sources : Insee Recensement 2008, Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux, RDL et SOeS Anah

L'ancienneté du parc pesant sur les factures énergétiques, les taux de vulnérabilité les plus forts concernent les logements construits avant les premières réglementations thermiques. Ainsi, 41 % des ménages habitant dans un logement construit avant 1949 et 35 % de ceux vivant dans un logement achevé entre 1949 et 1975 sont exposés à la vulnérabilité énergétique (figure 9). Ce taux chute pour les logements construits après 1975, le léger rebond dans les années 90 s'expliquant par la hausse de la superficie moyenne des logements.

Le climat, les caractéristiques des logements, leur localisation et le type de combustible utilisé ne sont pas les seuls facteurs à jouer un rôle dans les dépenses énergétiques pour le logement. Le comportement des ménages vis-à-vis du chauffage de leur logement diffère d'un ménage à l'autre. Les dépenses peuvent être minorées par une programmation de la température du logement en fonction de la présence ou non de ses habitants. La température des pièces joue un rôle important avec une hausse de 7 % des coûts par degré supplémentaire dans le logement. Un logement surchauffé pèsera sur le budget du ménage. Ces effets comportementaux ne pouvant être associés aux caractéristiques du ménage, ils n'ont pas été modélisés dans cette étude, contrairement à la sous-occupation. Au départ des enfants, des pièces non utilisées peuvent ne plus être chauffées toute l'année. Ainsi, pour les logements d'au moins 100 m² et pour les couples dont la personne de référence a plus de 55 ans, une minoration de la surface du logement a été prise en compte.

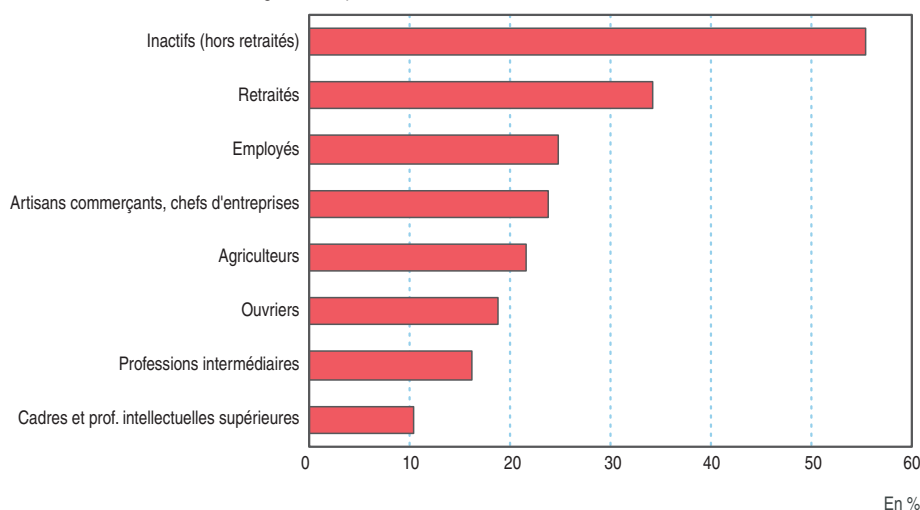
Une moindre exposition à la vulnérabilité entre 30 et 60 ans

La vulnérabilité énergétique concerne avant tout les ménages les plus jeunes et les plus âgés. 38 % des ménages ayant à leur tête une personne de moins de 30 ans sont exposés à la vulnérabilité énergétique pour le logement. C'est 20 points de plus qu'entre 30 et 60 ans. Après 60 ans, le taux de vulnérabilité augmente pour atteindre 29 % entre 60 et 74 ans et 44 % au-delà de 75 ans (figure 10).

Cette situation s'explique essentiellement par un niveau de revenu plus faible pour les moins de 30 ans, les ménages jeunes ayant plus de difficultés à entrer dans la vie active. Un sur quatre est inactif contre 8 % après 30 ans. Une partie poursuit des études, tandis que les autres sont touchés par le chômage. Pour ceux qui trouvent un emploi, il est, plus souvent que pour

11 Retraités et autres inactifs plus vulnérables

Taux de vulnérabilité selon la catégorie socioprofessionnelle



Champ : vulnérabilité liée au chauffage du logement

Sources : Insee Recensement 2008, Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux, RDL et SOeS Anah

leurs aînés, précaire et à temps partiel. Par ailleurs, les revenus à l'entrée dans la vie active sont généralement moins élevés. Malgré une présence plus fréquente dans de petits logements, ces éléments concourent à rendre les moins de 30 ans fortement exposés aux difficultés pour payer leurs factures de chauffage.

Après 30 ans, les ménages bénéficient d'une progression de leurs revenus et de conditions d'emploi plus favorables. C'est également à ce moment-là que les ménages deviennent propriétaires de leur logement. Ils sont les principaux acteurs de la périurbanisation. Avec l'installation en zone rurale, les ménages acquièrent majoritairement des maisons de taille plus importante que les logements qu'ils quittent. Si les coûts de chauffage progressent, ils augmentent moins fortement que les revenus, diminuant ainsi le taux de vulnérabilité.

Après 60 ans la hausse de la proportion de ménages vulnérables s'explique par la baisse des revenus au moment de la retraite. Dans 45 % des cas, le chef de famille d'un ménage exposé à la vulnérabilité est à la retraite. Après 75 ans, la part des ménages en situation de vulnérabilité est ainsi maximale. Outre la baisse des revenus, ces ménages occupent des logements de taille relativement importante par rapport à la taille du ménage et sont plus souvent seuls suite au décès de leur conjoint. Au départ des enfants, les ménages choisissent assez rarement de déménager dans un logement plus petit. Le désir de garder un logement assez grand pour recevoir sa famille, les liens affectifs envers son logement et la nécessité de se séparer d'une partie de son mobilier sont autant de freins à ce type de mobilité résidentielle.

Les inactifs sont davantage exposés à la vulnérabilité

Le taux de vulnérabilité le plus élevé concerne les ménages dont le chef de famille est inactif (retraités ou autres inactifs) (figure 11).

Pour les ménages dont le chef de famille est actif, le taux de vulnérabilité est, pour toutes les catégories socioprofessionnelles, inférieur à la moyenne régionale. Avec un quart des ménages en situation de vulnérabilité, l'écart est faible pour les employés qui perçoivent des revenus en moyenne plus faibles que les autres. Viennent ensuite les artisans, commerçants et chefs d'entreprises et les agriculteurs, malgré des revenus nettement plus élevés qu'en moyenne en Franche-Comté (respectivement 24 % et 21 % de ménages vulnérables). Ces ménages résident dans des logements relativement grands, situés en zone rurale et chauffés le plus souvent au fioul.

Malgré de plus faibles revenus, les ménages dont le chef de famille est ouvrier vivent dans des logements de taille plus petite. Ainsi, 19 % de ménages dont le chef de famille est ouvrier ont un budget de chauffage supérieur à 8 % de leur revenu disponible.

Les taux de vulnérabilité les plus faibles concernent les professions intermédiaires et surtout les cadres avec respectivement 16 % et 10 % de ménages vulnérables.

Les couples moins exposés à la vulnérabilité liée au logement

La situation familiale apparaît comme un critère discriminant pour la vulnérabilité liée au logement.

Les couples sont les moins exposés à de fortes charges énergétiques. Les couples représentent 57 % des ménages francs-comtois mais seulement 30 % des ménages vulnérables. Ainsi, 10 % des

couples avec enfant et 18 % des couples sans enfant dépensent plus de 8 % de leurs revenus pour le chauffage. Parmi les couples, la plus forte exposition des couples sans enfant est liée à leur structure par âge. Il s'agit le plus souvent de ménages jeunes ou âgés ayant des revenus moins élevés.

Ce sont les ménages hors famille (personnes seules ou personnes vivant sous le même toit sans lien de parenté), essentiellement les personnes seules, qui sont les plus vulnérables (45 %). Ces ménages sont plus fréquemment sans emploi (étudiants, chômeurs ou retraités) ou à l'entrée dans la vie active. Leurs revenus sont souvent plus faibles que pour les couples, tandis que la taille du logement n'est pas nécessairement plus petite. Parmi les ménages vulnérables, 60 % vivent en dehors d'une structure familiale alors que les ménages dans cette situation ne représentent que 35 % en moyenne des ménages francs-comtois. Le taux de vulnérabilité des familles monoparentales est proche de la moyenne (27 %). Ce taux est en moyenne de 28 % lorsque le chef de famille est une femme contre 22 % lorsque c'est un homme. Les familles monoparentales avec un homme à leur tête ne représentent cependant que 18 % des familles monoparentales. Elles résident plus souvent en zone rurale, alors que les familles monoparentales ayant une femme à leur tête vivent plus fréquemment en zone urbaine. Malgré des logements en moyenne plus grands quand c'est un homme qui est chef de famille, l'écart de revenus entre homme et femmes permet plus souvent aux hommes à la tête d'une famille monoparentale de limiter le poids de leurs dépenses de chauffage dans leur revenu.

Une vulnérabilité plus forte dans le parc locatif privé que dans le parc locatif social

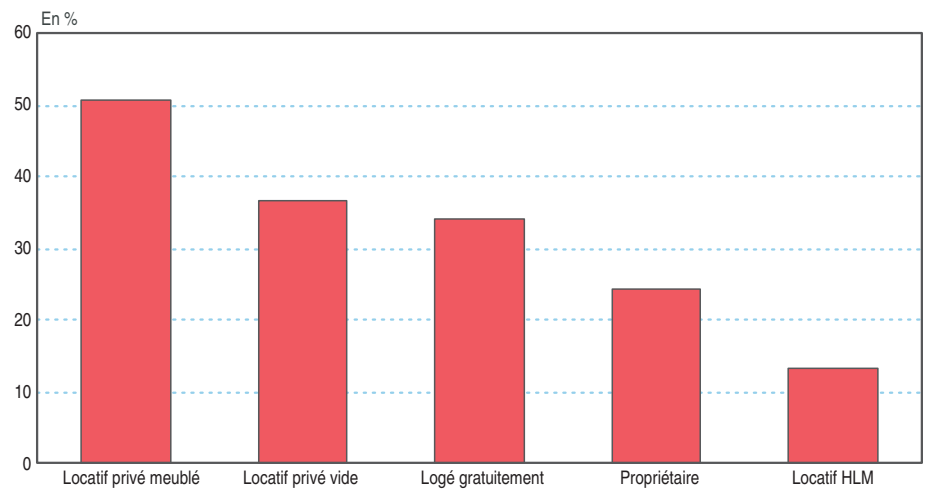
L'exposition à la vulnérabilité varie fortement avec le mode d'occupation. Si le taux de vulnérabilité des propriétaires occupants est à peine inférieur à la moyenne franc-comtoise, on observe un écart important entre parc locatif privé et parc locatif social (figure 12).

Bien que l'accès au parc locatif social soit soumis à des conditions de revenus, les ménages qui y résident sont deux fois moins vulnérables qu'en moyenne dans la région. Le parc est surtout constitué d'appartements situés en zone urbaine et majoritairement chauffés par chauffage urbain ou au gaz de ville. Les logements sont plus récents que dans le parc locatif privé. Les bailleurs sociaux sont également plus soucieux du poids

des charges dans les revenus de leurs locataires afin d'éviter des impayés de loyer. Grâce à une gestion à long terme, ils investissent plus fréquemment dans la rénovation énergétique de leur patrimoine immobilier. Ils sont notamment incités par les politiques à prévoir dans leurs plans stratégiques du patrimoine de réaliser des opérations de rénovation énergétiques des bâtiments. Par exemple, ils ne peuvent pas vendre un logement dont l'étiquette énergétique serait supérieure à E. En revanche, le parc locatif privé est plus énergivore et les bailleurs investissent moins fréquemment des sommes importantes pour réduire des factures de chauffage qui ne bénéficient qu'à leurs locataires. Un ménage sur deux habitant dans un logement meublé est exposé à la vulnérabilité. Ce taux atteint 36 % dans le parc locatif privé loué vide. ■

12 Un ménage sur deux habitant dans un logement meublé est vulnérable

Taux de vulnérabilité selon le mode d'occupation du logement



Champ : vulnérabilité liée au chauffage du logement

Sources : Insee Recensement 2008, Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux, RDL et SOeS Anah

